Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260914-2026_046BIS-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

N° 2026-046

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.
Date de convocation : 07 septembre 2026
Présents : Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Stéphanie BERGOT, Martial CLAVIER, Elise DUBOIS, Erwan JAN, Guillaume LÉAUSTIC, Annie LE GUEN, Jocelyn LE GUEN, Sylvie LE LOUARN, Sébastien ROPERS, Monique TANGUY

Excusé(es) : Hervé LE GUEN (pouvoir donné à Sylvie LE LOUARN), David MASSON (pouvoir donné à Jocelyn LEGUEN), Matthieu MERCEUR (pouvoir donné à Stéphanie BERGOT)

Secrétaire de séance : Annie LE GUEN

OBJET : Relevé des décisions du Maire dans le cadre des délégations confiées par le conseil municipal

Le conseil municipal a délégué au maire, en vertu de la délibération N° 2026-017 du 20 mars 2026 un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.
Dans ce cadre, le maire présente ci-dessous des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal :

N° d'arrêté (décision)	OBJET	DATE
	4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les limites des seuils au-delà desquels s'imposent les procédures formalisées	
42	Achat nouvel aspirateur à eau pour l'école pour un montant de 487.57 € TTC	22.06.2026
43	Travaux de remplacement de syphons et évacuation urinoirs pour un montant de 478.81 € TTC.	22.06.2026
44	Conception plaque gravée monument aux morts pour un montant de 1295 € TTC	22.06.2026
51	Achat de bancs pour l'école pour un montant de 621.62 € TTC.	20.07.2026
59	Achat de fournitures pour le service périscolaire pour un montant de 720.58 € TTC – Entreprise MAJUSCULE	01.09.2026

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260914-2026_046BIS-DE

Le Maire de Coat-Méal :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
COAT-MEAL, le 14 septembre 2026
Le Maire,
Martial CLAVIER

